

**TROIS BASSINS**  
Toujours plus haut

Trois-Bassins, le 04 août 2023

**Le Maire de la Commune  
de Trois-Bassins**

A

**Les prestataires**



**Financé par  
l'Union européenne**

**Réf : 20/2023/PJW**

**Objet :** offre de prestation dans le cadre du Fonds Social Européen + : mise en place des aides aux devoirs

**Affaire suivie par :** J. Wilfrid PAINIAYE, Chargé de Coopération

**Contact:** ctg@ville-troisbassins.re  
0692-62-72-40

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son accompagnement éducatif, la Commune de Trois-Bassins a répondu à un appel à projet du Fonds Social Européen (FSE+) sur la thématique de la réussite scolaire.

Ainsi, la Commune souhaite proposer aux enfants en difficultés scolaires un accompagnement à la scolarité sur le temps périscolaire.

Afin de poursuivre ses actions et ce dans le respect des exigences du FSE+, la Commune diffuse un présent appel à candidature orienté sur l'aide aux devoirs.

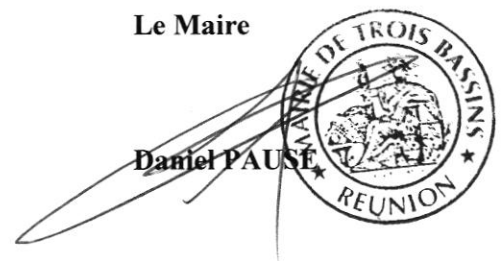
Votre proposition nous devra être parvenue **au plus tard le vendredi 25 août 2023 à 12h00**. Elle inclura un descriptif de ce que vous proposez conformément à l'appel à candidature joint.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le référent en charge du dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

**Le Maire**

**Daniel PAUSE**





**APPEL A CANDITATURE**  
**Réussite éducative**  
**Prestations de service**  
**Aide aux devoirs**  
**Année 2023**

## Préambule

Dans le cadre de son accompagnement éducatif, la Commune de Trois-Bassins a répondu à un appel à projet du Fonds Social Européen (FSE+) sur la thématique de la réussite scolaire.

L'opération présentée permet de répondre à des objectifs généraux de réussite éducative mais également à des objectifs opérationnels prioritaires :

### Objectifs généraux :

- Eviter le décrochage scolaire
- Accompagner l'enfant vers la réussite éducative avec l'accord et l'implication de la famille
  - Situer l'enfant au cœur du dispositif,
  - Réunir les partenaires sociaux, sanitaires, éducatifs autour d'objectifs et de propositions communs,
- Réinterroger le droit commun (faire remonter les difficultés et les dysfonctionnements dans le but d'impacter les politiques locales, fonction de veille).

### Objectifs opérationnels prioritaires :

- Priorité n°1 : Accompagner "vers", soutenir l'enfant
  - Prendre en compte la parole de l'enfant.
  - Restaurer les liens avec les institutions (dont l'école, les travailleurs sociaux...).
  - Favoriser l'accès aux droits fondamentaux de l'enfant (à la protection, aux soins, à l'éducation, au logement...).
- Priorité n°2 : Agir sur l'accès aux soins de l'enfant
  - Intensifier les actions de prévention (favoriser l'évolution des comportements de santé préventifs).
- Priorité n°3 : Favoriser l'épanouissement de l'enfant et son autonomisation
  - Favoriser la socialisation de l'enfant et ses capacités à vivre en société.
  - Ouverture au monde : favoriser l'accès aux activités culturelles

Parmi les actions proposées, il y a l'accompagnement des enfants présentant des facteurs de vulnérabilité ou des difficultés communicationnelles dans le développement de leurs compétences, leur apprentissage scolaire ou leur socialisation par la mise en place d'aide aux devoirs.

### Eléments de cadrage

Cette action vise à apporter un soutien scolaire aux enfants présentant des fragilités scolaires importantes par des accompagnements à la scolarité en individuelle et/ou collectif.

Les actions de parentalité sont exclues.

### Public

Cette action s'adresse à des enfants présentant des facteurs de vulnérabilité ou des difficultés communicationnelles dans le développement de leurs compétences, leur apprentissage scolaire ou leur socialisation.

### Finalités de l'action

Cette action vise à favoriser l'autonomie d'apprentissage par un accompagnement méthodologique à la scolarité.

### Temporalité de l'action

Cette action se déroulera sur l'année 2023 après les cours.

### Suivi de l'action

Au cours de la réalisation de la prestation, il appartient au prestataire de tracer l'effectivité de la prestation par la remise de feuilles de présence, la plus-value apportée aux enfants ou autre support justifiant le temps passé (photos, droit à l'image...)

Chaque support devra être apposé des logos suivants :



**Financé par  
l'Union européenne**

Le prestataire devra fournir un bilan quantitatif, qualitatif et financier arrêté au 31 décembre 2023 avant le 15 janvier 2024 avec logos.